



## Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

## À vos agendas ! Programme des manifestations de mai à juin 2021

**Au vu du contexte sanitaire et des dernières annonces, les manifestations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

### Mai

**Samedi 8 : Commémoration du 8 mai 1945 :** Vu le contexte, cette cérémonie sera particulière une nouvelle fois cette année. Le protocole sanitaire actuel, nous invite à la prudence. M. le Maire déposera seul une gerbe.

### Juin

**Dimanche 20 : 1er tour des élections régionales et départementales :** Les modalités d'organisation sont en cours d'élaboration par les services de l'État en liaison avec l'ARS. Vous serez informés dans les meilleurs délais.

**Dimanche 27 : 2ème tour des élections régionales et départementales**



## ACTUALITÉ SANITAIRE



## Campagne de vaccination COVID-19

Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le Site Internet de la Préfecture de la Somme mais aussi sur celui de la région Hauts de France : [www.hauts-de-france.ars.sante.fr](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr)



**FACE AU CORONAVIRUS :  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

**COVID-19**

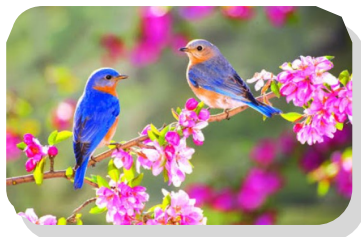
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Rappel - liens utiles sur le Site Internet de la Commune pour :

- ◇ télécharger les attestations : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- ◇ suivre l'évolution de la situation sur le territoire : [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)
- ◇ s'informer sur les dispositions et les règles : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



# L'actu express des lamottais À suivre sur la Commune...



## Informations électorales : inscriptions et procurations

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, il faut accomplir cette démarche au plus tard **le 14 mai 2021**.



### Comment s'inscrire ?



#### Sur Internet

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr),  
rubrique « Élections »



#### En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



#### Par courrier

en écrivant à votre mairie



#### Informations

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr),  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou contactez votre mairie

### Du nouveau : « maprocuration » :

Il s'agit d'un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Rendez-vous sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)



Vérifiez votre inscription électorale et votre bureau de vote sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Sécurité routière - Retour étude de la vitesse sur l'axe RD 1029

Suite à de nombreuses remarques concernant le comportement des automobilistes sur la route nationale, la Commune a eu l'opportunité de réaliser une enquête sur une période déterminée.

Un radar pédagogique a enregistré pendant 10 jours plus de 40 900 mesures pour 19 134 véhicules, ce qui représente une fréquentation moyenne d'environ 1 914 véhicules par jour. L'essentiel du trafic se situe entre 7 h et 19 h. La vitesse moyenne est de 49 km/h



### Points d'analyse :

- ◆ 42,67 % des véhicules ont enregistré une vitesse comprise entre 10 et 50 km/h
- ◆ 4,44 % des mesures de vitesse sont dans une tranche de 10 à 30 km/h alors que 39,23% des mesures de vitesse sont dans une tranche de 31 à 50 km/h
- ◆ Nous déplorons au travers de cette étude que 57,33 % des véhicules affichent une vitesse supérieure aux 50 km/h autorisés. Le 7 mars à 19 h 50 la vitesse la plus élevée de 115 km/h a été enregistrée.

**#SAUVONSPLUSDEVIES**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Bien sûr, cette situation n'incombe pas qu'aux lamottais ! Nous le savons bien, la route départementale est un axe très fréquenté. Malgré la signalétique, la RD 2029 a une triste image.

Sachez que des aménagements pour la sécurité devraient être réalisés lors de la phase 4 « la création de locaux commerciaux ». Des contrôles plus réguliers ont été demandés.